## Les engagements de TV Lux concernant l'utilisation de l'Intelligence artificielle

L'avènement de différents types d'Intelligence artificielle générative (IAG) n'est pas une évolution mais une véritable révolution. Dans le domaine des médias d'information, cela vient bousculer nos pratiques, nos technologies, nos méthodes de travail...

Ce bouleversement majeur offre de très nombreuses opportunités, mais met aussi en avant de multiples questions éthiques et déontologiques.

Ayant tissé avec son public une relation de confiance il apparaît nécessaire à TV Lux de préciser le cadre dans lequel ses différents services (rédaction, TV Lux Prod...) peuvent ou ne peuvent pas faire appel à l'IA, et dans quelle mesure. Il s'agit là, en toute transparence, de définir un cadre de principes généraux de bonne pratique. Evidemment, ceux-ci seront appelés à évoluer au fil des développements technologiques, de leur adoption par le grand public et par les professionnels.

Dans tous les cas, TV Lux est et restera soucieuse d'une information de qualité, fiable, et pertinente. Nous adhérons donc pleinement à <u>la Charte de Paris sur l'IA</u>, qui a servi de socle aux recommandations de l'Association des journalistes professionnels pour une utilisation transparente, responsable et éthique de l'intelligence artificielle (janvier 2024).

Dans leur travail quotidien, les équipes de TV Lux mais aussi de TV Lux Prod voient dans l'IA un outil permettant de proposer un journalisme et un service « augmentés ». Nos journalistes et producteurs de contenu restent dans tous les cas responsables de l'exactitude, de l'équité, de l'impartialité et de la qualité de leur travail.

## TV Lux s'engage à :

- Se servir de l'IA exclusivement pour renforcer sa capacité à effectuer ses missions telles que prévues par son contrat de gestion.
- Respecter les valeurs journalistiques fondamentales : véracité, exactitude, équité, impartialité, indépendance...
- Ce que la décision humaine conserve une place centrale dans tous les choix éditoriaux et stratégiques.
- Evaluer de manière approfondie les systèmes d'IA utilisés.
- Veiller à ce que les IA utilisées respectent la vie privée, la propriété intellectuelle et les lois sur la protection des données.
- Privilégier l'utilisation d'images et de sons authentiques pour représenter des événements réels
- Signaler de manière explicite quand l'IA a été utilisée, si celle-ci a eu un impact significatif.

## TV Lux s'engage à ne pas :

- Utiliser l'IA pour remplacer des journalistes ou employés humains.
- Publier des contenus éditoriaux ou commerciaux générés en tout ou en partie par une IA sans supervision humaine et sans que l'origine du contenu soit explicitement indiquée.
- Publier des images ou des vidéos générés par l'IA sans supervision humaine.
- Utiliser l'IA vocale sans que cela soit spécificité de manière explicite.

## TV Lux se réserve le droit :

- D'utiliser l'IA à des fins de synthèse de contenus originaux produits par un journaliste.
- D'avoir recours à l'IA pour retravailler certaines images et vidéos, sans que cela ne déforme la réalité et en le signalant de manière explicite. Cela dans le seul but d'une amélioration qualitative.
- D'apporter à des contenus des corrections sonores via des IA.
- De faire appel à l'IA pour résumer des vidéos, aider au montage ou à la diffusion.
- De solliciter l'IA comme outil de recherche et d'accompagnement (analyse de donnés, traduction, transcription, relecture, suggestion de publication sur les réseaux...).